



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

permis de construire

Question écrite n° 2040

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le souhait exprimé par le conseil régional de l'ordre des architectes de Lorraine quant à l'application d'une simplification des formalités administratives pour l'obtention d'un permis de construire. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître les intentions du gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Le projet de loi sur la réforme du permis de construire préparé par le précédent gouvernement est abandonné. En effet, outre le fait que certaines dispositions relatives à la dispense de permis ont été très controversées, les consultations n'ont pas démontré que le projet était en l'état à même de répondre aux attentes et critiques qui s'étaient exprimées à l'égard de la réglementation de l'urbanisme et de son application, en particulier pour ce qui concerne la sécurité juridique de l'acte de construire. Un réexamen de l'ensemble du dossier sera fait pour déterminer quelles évolutions législatives ou réglementaires restent utiles et adaptées à la situation actuelle. Des améliorations portant sur les conditions de délivrance des autorisations d'urbanisme et la qualité du service rendu par les services de l'équipement sont activement étudiées en vue de faire l'objet de prochaines décisions.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2040

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 août 1997, page 2576

Réponse publiée le : 27 octobre 1997, page 3748